



Reclassement faute de rentabilité

Par **Floflodu62**, le **28/06/2023** à **19:06**

Bonjour, je travaille dans une jardinerie et je m'occupe du site. Internet hors à ce jour mon employeur vient de me prendre à part pour me dire que le site. N'est pas rentable et qu'il ferme les sites internet. Hors y me propose un reclassement mais en caisse.. A t'il le droit de changer mon salaire ? Ou à t'il le droit de me reclasser car si pas rentable = licenciement économique ? J'ai besoin d'aide je connais rien aux droits des employés.. Please